Isère
Les résultats insolites d'un dimanche électoral

Photo Le DL/Marc GREINER

Score canon
La Bièvre, c'est chez Jean-Pierre Barbier. Sans surprise, c'est là qu'il a réalisé, avec sa binôme Claire Debost, ses plus gros scores, mais aussi le résultat final le plus élevé de tout le scrutin : 76,35 %. Mais son résultat atteint des sommets rarement atteints dans le village de Saint-Clair-sur-Galaure. Là, le président sortant du Département a obtenu 93,51 % des suffrages exprimés !

Match nul, balle au centre
Dans la majorité des communes, les résultats ont été assez tranchés. Mais, il y a quelques endroits où les électeurs ont été partagés. Particulièrement à Lalley (Matheysine-Trièves), où les habitants ont accordé exactement le même nombre de voix aux candidats : 51 pour le binôme Mulyk-Puissat (union de la droite et du centre) et 51 voix aussi pour le binôme Douillet-Mauberret (union de la gauche et des écologistes). Cela n'a eu aucune incidence sur les résultats du scrutin, puisque seul le total des suffrages exprimés à l'échelle de tout le canton importait pour désigner les vainqueurs.

Hésitants
On connaît les records d'abstention et le doute d'un certain nombre de citoyens qui, du coup, ont préféré rester à la maison plutôt que d'aller mettre un bulletin dans l'urne.
Mais il y a aussi des hésitants qui ont tenu à exercer leur devoir électoral envers et contre tout. Par endroits, ceux-là étaient plus nombreux qu'ailleurs. La palme revient aux électeurs de Poisat (canton de Saint-Martin-d'Hères) : 139 d'entre eux (soit 21,62 % des votants) ont voté blanc ou nul. Un record en Isère.

Zéro déchet
À l'inverse, il y a aussi des communes où l'on sait ce que l'on veut. C'est le concept du "zéro déchet" appliqué au vote : tout bulletin qui sort de l'urne est valide et va à un candidat. Ça donne 100 % de suffrages exprimés et ce fut le cas dans de nombreuses communes, dont pas mal situées dans des secteurs montagnards : Villard-Notre-Dame, Villard-Reculas, Villard-Reymond, Le Percy, Oris-en-Rattier, Monestier-d'Ambel, Prébois, Saint-Martin-de-Clelles, Saint-Michel-en-Beaumont, Beauvoir-en-Royans, Bessins, Brion et Lentiol.

Et s'il n'y avait pas eu d'abstention ?
100 % des électeurs inscrits qui votent, ça n'arrive jamais. Mais faisons tout de même un peu de politique-fiction. Et s'il n'y avait pas eu d'abstention, quel aurait été le binôme le mieux élu ?
Direction le canton de Matheysine-Trièves : Fabien Mulyk et Frédérique Puissat (union de la droite et du centre) auraient atteint le score de 26,64 %.
Et les plus mal élus ? Logiquement, c'est là où le score final a été le plus serré. Dans celui d'Échirolles, Daniel Bessiron et Amandine Demore (union de la gauche et des écologistes) ont gagné à 58 voix près. Avec une participation à 100 %, ils auraient ainsi été élus avec 12,9 %.

ISÈRE

La nouvelle carte politique du conseil départemental

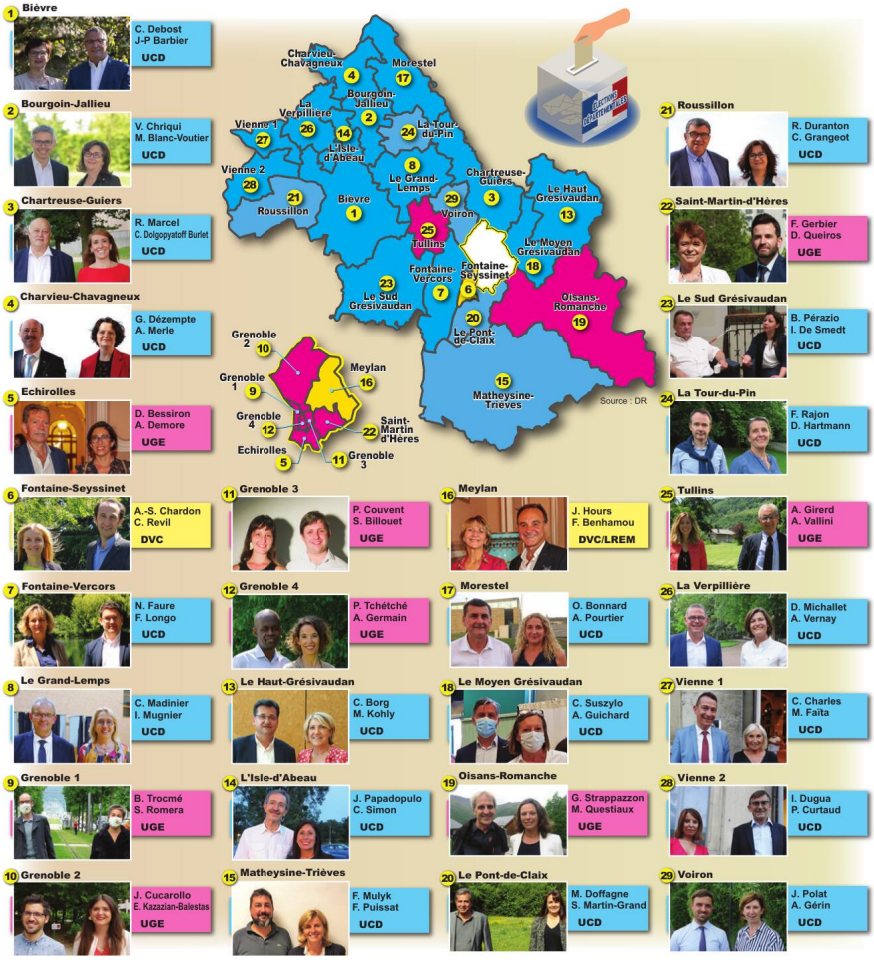

L'Union du centre et de la droite (UCD) compte 38 élus. Quatre centristes (DVC et LREM) ont également été élus ce dimanche. Dans l'opposition, le Printemps isérois, Union de la gauche et des écologistes (UGE) a conquis 16 sièges.

Quelles sont les compétences du Département de l'Isère

Parmi les compétences du conseil départemental figurent les collèges et donc la restauration dans les cantines de ces établissements. Photo Le DL/Mona BLANCHET

Les compétences du conseil départemental sont réparties en quatre grandes catégories :
- **la solidarité et le social** (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, RSA…) ;
- **l'éducation** (gestion et entretien des collèges) ;
- **l'aménagement du territoire et les transports** (réfection des routes, équipements ruraux, transports interurbains, gestion de l'eau…) ;
- **les actions culturelles et sportives** (archives, musées départementaux, protection du patrimoine, développement touristique…).

Par ailleurs, le Département finance le Service d'incendie et de secours, et par conséquent assure la sécurité incendie. Il peut également assumer d'autres compétences, non obligatoires.

Des actions volontaristes
Le précédent exécutif avait choisi le soutien à l'entretien et la construction d'écoles maternelles et primaires, la protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), l'aménagement numérique du territoire (THD), le soutien au monde rural (collectivités et communes notamment) et l'aide à l'agriculture.

Pourquoi le mandat durera plus de six ans

Depuis la loi du 2 mars 1982, les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, pour un mandat de six ans renouvelable. Et, depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers départementaux sont également renouvelés intégralement tous les six ans (contre un renouvellement par moitié tous les trois ans avant), rappelle le ministère de l'Intérieur. Pourtant, le mandat qui commence pour les conseillers départementaux et régionaux va durer six ans et neuf mois, soit jusqu'en mars 2028 comme le précise viepublique.fr : « La loi du 22 février 2021 porte la durée du mandat des conseillers qui seront élus en 2021 à 6 ans et 9 mois en raison d'un calendrier électoral chargé en 2027. La fin du mandat, d'abord envisagée en décembre 2027, a été fixée à mars 2028. » 2027 sera une année d'élections présidentielle et législatives, incompatibles avec l'organisation d'autres scrutins.

Les élus ont gagné un peu de "rab'" sur le temps de leur mandat. Celui-ci durera exactement six ans et neuf mois. Photo Le DL/Marc GREINER

le dauphiné libéré
ABONNEMENT
Fête des Mères
Fête des Pères
votre journal à 0,88€
au lieu de 1,20€
Abonnement de 6 mois minimum
Dans la légende
ABONNEMENT 7 JOURS/7
Par prélèvement, votre journal à 0,88 € au lieu de 1,20 €, le dimanche 1,28 € au lieu de 1,80 € pendant 1 an.
1 an au comptant : 341,12 € au lieu de 468 € soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches
3 mois au comptant : 85,28 € au lieu de 117 € soit 78 exemplaires semaine et 13 dimanches
ABONNEMENT 6 JOURS/7
Par prélèvement, votre journal à 0,88 € au lieu de 1,20 €, pendant 1 an.
1 an au comptant : 274,56 € au lieu de 374,40 € soit 312 exemplaires semaine
3 mois au comptant : 68,64 € au lieu de 93,60 € soit 78 exemplaires semaine
Vous pouvez nous contacter par mail : ldlsrc@ledauphine.com ou appeler le
0 800 88 70 01 service & appel gratuits
ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
Le Dauphiné Libéré, service abonnements - 38913 Veurey Cedex
- Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant
- Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement
Réservé aux nouveaux abonnés
Indiquez vos coordonnées
Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
C.P. ..... Ville .....
Tél. ..... Mail .....
Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Identifiant créancier SEPA : FR98ZZZ393812 Créancier : Le Dauphiné Libéré
Adresse : 650, route de Valence Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France
Référence unique du mandat .....
Débiteur : Votre nom : .....
Votre Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
IBAN : BIC : Paiement : X Récurrent/Répétitif Ponctuel
A : ..... Le : ..
Signature :
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.

ISS02 - V1